



8^{ème} CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES DE MIGRATION

Kiev, 4-5 septembre 2008

**Migrations économiques, cohésion sociale
et développement : vers une approche intégrée**



DOCUMENT DE REFLEXION

DOCUMENT DE REFLEXION

PRINCIPALES QUESTIONS A EXAMINER PAR LES MINISTRES

Sur le thème de la conférence :

Migrations économiques, cohésion sociale
et développement : vers une approche intégrée

INTRODUCTION

Les rapports entre migrations et développement sont une des grandes questions sur lesquelles portent actuellement les débats à l'échelle internationale. L'incidence des migrations sur la cohésion sociale est aussi une source de préoccupation majeure, car celle-ci est depuis longtemps l'objectif des politiques d'intégration.

De grandes initiatives ont été prises récemment au niveau bilatéral, régional et international afin de promouvoir la coopération entre pays d'accueil et d'origine, d'accroître et de partager plus équitablement entre eux les avantages des migrations. Voir, notamment, la liste en annexe.

Pour renforcer les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe (droits de l'homme, démocratie et état de droit) dans le cadre de la coopération entre les Etats membres relatives aux thèmes de la conférence – migrations économiques, cohésion sociale et développement – les hauts responsables chargés de préparer la conférence (CDMG) ont recensé des questions clés, énumérées dans le présent document, en vue d'un dialogue entre les ministres au cours des quatre séances de la conférence.

Les participants souhaitant prendre la parole sont priés d'adresser une réponse à une ou plusieurs de ces questions.

SEANCE I

LES MIGRATIONS ECONOMIQUES ET LEUR GESTION

1. Quel est le rôle de l'état par rapport aux migrations de main-d'œuvre, tenant compte de l'importance de concilier la cohésion sociale avec une migration de main-d'œuvre suscitée par la demande.
2. Comment un renforcement de la coopération entre les Etats membres du Conseil de l'Europe pourrait-il améliorer leur gestion des migrations économiques et le respect des droits de l'homme notamment en ce qui concerne la dimension extérieure de leurs politiques des migrations ? Comment les avantages des migrations économiques pourraient-ils être partagés plus équitablement entre pays d'accueil et d'origine ?
3. Quels sont les éléments clés d'un système flexible, transparent et efficient de gestion des migrations de main-d'œuvre ? Comment les droits fondamentaux des migrants pourraient-ils être protégés dans le cadre d'un tel système et quelles mesures pourraient être prises à cet égard ?
4. Dans le contexte des migrations de main-d'œuvre suscitées par la demande, quel rôle devraient jouer les employeurs dans le recrutement des migrants ? Quel est le rôle des autres intervenants (par exemple syndicats, services publics d'emploi, institutions d'enseignement et de formation) et comment leurs intérêts et ceux des migrants pourraient-ils être équilibrés avec la volonté de l'Etat de mieux réguler son marché du travail ?
5. Comment mieux définir la notion de migrations circulaires et comment contribuent-elles à maximiser les avantages des migrations pour les pays d'accueil et d'origine ?
6. Comment les Etats membres peuvent-ils coopérer au sein du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection des droits de l'homme dans la gestion des migrations économiques ? Comment les activités de l'Organisation peuvent-elles soutenir les initiatives prises au sein de l'Union européenne et de la Communauté des Etats indépendants ?

SEANCE II

LES MIGRATIONS ECONOMIQUES ET LEUR INCIDENCE SUR LE DEVELOPPEMENT

1. Comment renforcer l'incidence positive des migrations sur le développement dans les pays d'accueil et d'origine ? Comment surmonter les conséquences négatives des migrations pour les pays d'origine ?
2. Comment le rôle de la diaspora et la contribution des migrants au développement dans leur pays d'origine peuvent-ils être mieux soutenus par les pays d'accueil et d'origine ? Comment la coopération internationale peut-elle les favoriser ? Quelles mesures peuvent être mises en place pour rendre plus nombreuses et plus efficaces les initiatives de codéveloppement ?
3. Quelle est l'incidence des retours volontaires sur le développement dans les pays d'origine ? Dans quelle mesure les pays d'accueil et d'origine peuvent-ils la renforcer, par exemple, par des accords bilatéraux ?
4. Comment les Etats membres peuvent-ils coopérer au sein du Conseil de l'Europe pour contribuer au développement des pays d'origine par des politiques de migration inspirées par les droits de l'homme ? Comment les activités de l'Organisation peuvent-elles soutenir des initiatives prises au sein de l'Union européenne et de la Communauté des Etats indépendants ?

SEANCE III

LES MIGRATIONS ECONOMIQUES ET LEUR INCIDENCE SUR LA COHESION SOCIALE

1. Quel est l'incidence des migrations sur la cohésion sociale dans les pays d'accueil et d'origine ? Comment peut-on l'évaluer ? Quelles mesures liées aux politiques des migrations devraient être mises en œuvre pour renforcer la cohésion sociale ?
2. Comment les sociétés d'accueil devraient-elles s'adapter pour mieux intégrer les migrants conformément au principe selon lequel l'intégration est un processus à double sens ? Quelles mesures devraient être prises pour améliorer le dialogue interculturel et interreligieux ?
3. Comment la société doit-elle s'adapter pour intégrer les nouveaux migrants tout en encourageant un développement durable et en cherchant véritablement à résoudre les problèmes d'intégration des populations immigrées en place ?
4. Quels dispositifs d'observation et d'évaluation aux niveaux local et national devraient être mis en place de façon à ce que les politiques d'intégration et de réintégration réalisent pleinement tous leurs objectifs ?
5. Comment la participation politique et la citoyenneté active des migrants peuvent-elles être améliorées dans les pays d'accueil ?
6. Quelles politiques devraient être mises en œuvre afin de répondre aux besoins spécifiques des migrants à court terme ?
7. Comment les Etats membres peuvent-ils coopérer au sein du Conseil de l'Europe pour contribuer à la cohésion sociale dans les pays d'accueil et d'origine par des politiques de migration inspirées par les droits de l'homme ? Comment ses activités peuvent-elles soutenir les initiatives prises au sein de l'Union européenne et de la Communauté des Etats indépendants ?

SEANCE IV

VERS UNE APPROCHE INTEGREE

Partant des discussions du premier jour, cette séance devrait porter sur (i) les liens entre les migrations économiques, le développement et la cohésion sociale et (ii) les points de convergence et de divergence entre pays d'accueil, de transit et d'origine afin de cerner la future coopération (bilatérale et multilatérale) et les contours d'une approche intégrée.

1. Comment renforcer la cohérence entre politiques migratoires, cohésion sociale et développement, au niveau international, entre les pays d'accueil, de transit et d'origine ?
2. Comment assurer au niveau national une meilleure concertation, coordination et cohérence politique entre différents ministères et départements afin de mettre en œuvre plus efficacement des politiques intégrées dans le domaine des migrations et du développement ?
3. Quelles mesures prendre pour faire participer davantage les migrants au dialogue et à la coopération entre les Etats membres ?
4. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils aider les migrants à jouer le rôle d'acteurs de développement et de cohésion sociale ?
5. Comment le Conseil de l'Europe peut-il élaborer une approche intégrée des migrations, de la cohésion sociale et du développement fondée sur les droits de l'homme en faisant appel à la fois à la coopération internationale et à l'assistance technique ? Comment ses activités peuvent-elles soutenir les initiatives prises au sein de l'Union européenne et de la Communauté des Etats indépendants ou par d'autres instances internationales ?

ANNEXE

INITIATIVES RECENTES AFIN DE PROMOUVOIR LA COOPERATION ENTRE PAYS D'ACCUEIL ET D'ORIGINE

- les principes d'action et les recommandations du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales (2005) ;
- le programme d'action du rapport du Secrétaire général des Nations Unies en vue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (2006) ;
- le Plan d'action de l'OIT sur les migrations de main-d'œuvre (2004) et le Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre : principes et lignes directrices non contraignants pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits (2005) ;
- l'approche globale sur la question des migrations de l'Union européenne et le volet "migrations" de la stratégie du Conseil des Ministres pour la dimension extérieure de la justice et des affaires intérieures (2005) ;
- les propositions de concertation plus large entre pays d'accueil et d'origine dans le rapport du Comité européen sur les migrations du Conseil de l'Europe intitulé « Vers une stratégie de gestion des migrations : les enjeux pour les pays d'origine » (2006) ;
- « Manuel OSCE/OIM/OIT pour l'établissement de politiques des migrations de main-d'œuvre efficaces dans les pays d'origine et de destination », édition CEI (2006), édition Méditerranée (2007).